

# La lettre aux gestionnaires EAJE

## Comment percevoir vos acomptes 2026 ?



### 1. Vos données d'activité prévisionnelles 2026 sont à compléter dans le « portail partenaires » pour le 30 janvier 2026 au plus tard.

Vos données financières prévisionnelles 2026 (budget) sont pré-enrichies à partir de votre compte de résultat 2025. Vous devez impérativement modifier ces données avec vos chiffres 2026 (et notamment vos participations familiales) => impact sur le prix de revient et donc sur la prestation de service.

### 2. Les acomptes 2026 sont au nombre de 2 à raison de 70 % du droit prévisionnel initial.

- un premier acompte de 35 % de votre droit prévisionnel sera versé dès validation des données prévisionnelles au cours du 1<sup>er</sup> trimestre,
- un second acompte de 35 % de votre droit prévisionnel sera versé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre sous la triple condition :

- de la liquidation par la Caf de votre droit réel 2025 ;
- de la transmission de vos données actualisées d'activité au 16 octobre ;
- d'explication cohérente entre cas de variation de l'activité entre 2025 et 2026.

### 3. 2 questionnaires pour le recueil de vos données actualisées d'activité à compléter dans le portail partenaires :

- mi-juillet pour les données réelles du premier semestre (janvier à juin 2026) et la projection sur le second.
- mi-octobre pour les données réelles des 3 premiers trimestres (janvier à septembre 2026) et la projection sur le dernier trimestre.

## Comment percevoir votre solde 2025 ?

Vos données réelles 2025 (compte de résultat et activité) sont à compléter dans le portail Partenaires pour le 27 février 2026 au plus tard.

Nous rappelons aux associations qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que l'expert-comptable et, éventuellement, le commissaire aux comptes, aient rendu leurs rapports et que les instances délibératives les aient approuvés pour adresser les données via le portail Partenaires.

## Comment échanger avec la Caf ?

- Les déclarations de données d'activité et financières sont à effectuer sous le portail Partenaires.
- Une question, une interrogation concernant votre dossier de Prestation de service, vous pouvez joindre le service par mail à l'adresse suivante : **gestion-as@caf37.caf.fr** ou au => **02.47.31.55.50 de 9h à 12h30.**

**Tous les documents transmis à la Caf doivent comporter le numéro de votre dossier Caf ainsi que le nom du gestionnaire.**

Les prix Plancher-plafond sont sous les astuces du site Partenaires > le Caf Store > Déclarer son activité.